

Actualisation - 2024

VENISSIEUX

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C.5.1.1 Informations complémentaires

Vénissieux

En ce qui concerne **VENISSIEUX** ces ouvrages sont :

- **EDF** : Relatifs à l'établissement des canalisations électriques :
 - Ligne 10KV Guillotière/MOUCHE (souterraine) sur **Vénissieux**
 - Poste 10KV Guillotière SNCF sur **Vénissieux**

- SERVICES RESPONSABLES :

Services administratifs

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
Division du contrôle de l'électricité
44 avenue Marcel Berthelot
38040 GRENOBLE CEDEX 02

Tél. 04.76.69.34.60

Services techniques (pour les permis de construire)

EDF Energie Rhône-Auvergne
Groupe d'Exploitation Transports Lyonnais
757 rue du Pré Mayeux
01120 La Boisse

Tél. 04.72.01.25.25

- MÉTRO : Relatif au tréfonds des ouvrages du métro :

- Ligne D, GARE DE VAISE/GARE DE VENISSIEUX
- Ligne D, ateliers du Thioley
- Station Parilly (ligne D)
- Station Gare de Vénissieux (ligne D)

SYTRAL

21 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Tél. 04.72.84.58.00

NOTA :

Pour un projet objet d'un PC situé dans une zone **jusqu'à 15m** du tréfonds des ouvrages du métro le Requérant devra se mettre en relation avec Le SYTRAL afin de rendre les conditions d'exécution des travaux conformes à l'article 72 du décret 2003-425.

Pour un projet objet d'un PC situé dans une zone **entre 15 et 50m** du tréfonds des ouvrages du métro le Requérant devra signaler son projet au SYTRAL afin de rendre les conditions d'exécution des travaux conformes à l'article 72 du décret 2003-425.

C.5.1.1 Informations complémentaires

Vénissieux

- RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN : Relatif au système de distribution de chaleur qui permet un acheminement vers plusieurs usagers via un ensemble de canalisation à partir d'une production centralisée. Ce réseau peut s'appuyer sur des énergies renouvelables mais peut également en utiliser d'autres.

- TCM : Relatifs à l'établissement de télécommandes liées aux canalisations électriques EDF à haute tension :

- Ligne TCM Cusset/VENISSIEUX (souterraine) sur Bron, Saint Priest, Vaulx en Velin, **Vénissieux** et Villeurbanne.

- 2 Lignes TCM MIONS/Part-Dieu et MIONS/VENISSIEUX (souterraines), sur Mions, Saint Priest et **Vénissieux**. - autorisation d'exécution du 17.11.1954.

- SERVICES RESPONSABLES :

Services administratifs

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
Division du contrôle de l'électricité
44 avenue Marcel Berthelot
38040 GRENOBLE CEDEX 02

Tél. 04.76.69.34.60

Services techniques (pour les permis de construire)

EDF Energie Rhône-Auvergne
Groupe d'Exploitation Transports Lyonnais
757 rue du Pré Mayeux
01120 La Boisse

Tél. 04.72.01.25.25

NOTA

Le tracé des télécommandes n'étant pas précis, EDF demande à être consulté pour tous travaux effectués dans la voie concernée par le passage d'une télécommande afin d'en donner l'emplacement exact.

C.5.1.1 Informations complémentaires

Vénissieux

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Vénissieux, deux zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique riche de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

1- Bourg

Habitat de l'Age du Bronze Final.

Habitat du Second Age du Fer.

Les fouilles préalables à la construction d'immeubles dans la ZAC du Vieux-Bourg, ont mis en évidence l'existence d'occupation de deux périodes différentes. Des fosses-dépotoirs de l'Age du Bronze Final ont été fouillés. Elles appartenaient à un habitat de cette époque. d'autres structures d'habitat, datées celles-ci du Second Age du Fer, ont également été fouillées.

Site gallo-romain .

La période gallo-romaine a également laissé des traces sur le territoire de Vénissieux. Des installations agricoles ont été fouillées dans la ZAC du Vieux-Bourg : il s'agit de structures parcellaires et de batiments de fermes gallo-romains.

Château-fort, bourg fortifié, église et cimetière du Moyen Age.

On peut noter une certaine continuité d'occupation, car c'est aussi dans ce secteur que s'est implanté le château médiéval.

On trouve mention de la « villa Venicies » en 656, dans le testament (apocryphe) de l'évêque de Lyon, Ennemond. Il est fait mention d'un prieuré qui n'est plus situable aujourd'hui.

Jusqu'en 1310, Vénissieux était possession des Comtes de Chandieu, qui y avaient fait construire un château dès le XIIème siècle. De 1310 à 1349, Vénissieux fut réuni à la châtellenie de Saint-Symphorien-d'Ozon, sous la suzeraineté des Comtes de Savoie. En 1355, Amédée V échange ses possessions en Viennois contre le Faucigny. Vénissieux intègre alors, la province du Dauphiné.

Les fossés du château et du bourg ont été retrouvés lors de la fouille de la ZAC. Le château fut détruit à la fin du XVIIème siècle.

L'église est décrite dans une visite pastorale de 1613 : La nef est couverte, l'église possède deux chapelles dans le choeur et le cimetière n'est pas clos.

2- La Grande Nève

Indices de site néolithique.

Indices de site gallo-romain.

Annexe à l'arrêté N° 05-113 du 14 avril 2005